Résolution présentée par la délégation de la

République centrafricaine

Thème Conflits et sécurité internationale

Concerne Facilitation de l'adhésion aux BRICS

L'Assemblée Générale,

Indignée de la domination hégémonique de l'Occident et particulièrement des Etats-Unis sur le monde, une dominance nuisant au continent Africain mais également à l'Asie, à l'Amérique du sud et au reste du monde,

Admettant que chaque pays qu'il soit africain, asiatique ou sud-américain se doit de se détacher de l'occident qui a un impact beaucoup trop puissant et néfaste sur le monde,

Motivée à développer l'économie de la République Centrafricaine et des pays asservis en arrêtant d'utiliser le dollar et visant également à améliorer les conditions de vie des populations locales,

Persuadée que grâce à l'aide potentielle du BRICS refusant de continuer les transferts monétaires en dollars, permettrai à la république centrafricaine de se développer économiquement dans le but de pouvoir créer une organisation capable de faire face à l'OTAN et à cette suprématie Américaine,

Désolée de voir des pays amorphes et subordonnés aux États-Unis par les moyens mis en place par les différentes magistratures,

Décide de faire une demande afin que l'adhésion au BRICS soit facilitée pour les pays tributaires comprenant ;

- Une meilleure mise en valeur des pays en fonction de leurs nombreuses richesses naturelles et atouts démographiques ;
- Une ouverture plus large des BRICS concernant les vœux des pays soumis au dollar chaque année.

Le texte français fait foi.